

portant validation du devis de l'entreprise Euro Maintenance pour le remplacement de la vanne EGR et rampe d'injection de la Balayeuse Schmidt pour un montant de 3 802.01 € HT

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de l'entreprise Euro Maintenance en date du 18/11/2025.

Considérant que l'entreprise Euro Maintenance propose l'offre économique la plus avantageuse

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider le devis proposé par l'entreprise Euro Maintenance pour le remplacement de la vanne EGR et rampe d'injection de la balayeuse compacte Schmidt pour un montant de 3 802.01 € HT.

Bernay, le 20/11/2025.

signé électroniquement le 23/11/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

